



Réunion du jeudi 1^{er} décembre 2022

Séance en présentiel

PRÉSENTS

- **Président** : Philippe HERITIER.
- Christophe CHAILLEY, Jonathan CHARON, Le HO VIET-TAM, Nadia EL AYACHY, Georges LE CORRE, Eric GUIRAUD, Tamara LEYLAVERGNE, Jean-François MAREGIANO, François PEAN, Matthieu RENOUY, Virginie RIGAL, Rodrigue ROCH, Stéphane RUIZ, Patrick VILLETTE, Marc DEVELEY, Eric CAJOLY.

EXCUSÉS

- BAPTISTA MACHADO Ana, Yannick BENEBA, Philippe BORONI, Benito BRUZZO, Jonathan CHARON, Yacine CHOUABIA, Yvain DARCO, Antoine DE BROUWER, Emmanuel DELBEKE, Nathalie DEVIENNE, Thibault FRANCOIS, Thibaut GALLET, Audrey GUION, Eric GERMAN, Nicolas GERNEZ, Ariane GRAZIANI, Bruno MAGEN, Sandra MATEUS, Valérie MEDINGER, Vincent PIERRON, Nicolas VANDERBERGHE.

RAPPORTEURE

- Oréade KNOBLOCH, FRTP Ile-de-France.

ACTUALITÉS DE L'OBSERVATOIRE

- Approbation du compte-rendu de la réunion de l'Observatoire du 15 septembre 2022

Le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2022 est approuvé. Sa version corrigée sera adressée aux membres.

- Calendrier des prochaines réunions :

Le Président propose aux membres le calendrier des réunions pour l'année 2023 :

- 16 mars 2023
- 15 juin 2023 suivi d'un déjeuner au Club TP
- 14 septembre 2023
- 7 décembre 2023.

Ce calendrier est approuvé à l'unanimité.

■ Activité Ile-de-France - PROTYS :

A l'échelle de la région, le mois de septembre 2022 ne fait apparaître aucune différence par rapport à l'an dernier, avec 0% d'augmentation au global, mais des différences selon les types de documents : les DICT sont en hausse, tandis que les ATU et les DC sont en baisse. Le mois d'octobre présente, quant à lui, une tendance négative (-9%). En cumulé entre janvier et fin octobre 2022, la baisse du nombre de déclarations dans la région est de 7% par rapport à la même période l'an passé. Notons que cette baisse est de 3% à l'échelle nationale sur la même période, ce qui traduit le fait que la baisse d'activité est plus marquée en région Ile-de-France que sur le reste du territoire national.

Par département, en cumulé à fin octobre 2022 par rapport à la même période sur l'année 2021, les chiffres sont très contrastés : stabilité dans le 77 (0%), quand le 92 présente une baisse de 12%, le 95 une baisse de 10% et le 91 une baisse de 11%. L'activité de déclaration est donc nettement en repli par rapport à l'an dernier.

■ Enedis

En cumulé à fin octobre 2022, on comptabilise 678 dommages, contre 719 sur la même période en 2021, ce qui représente une baisse de 5,7%. Dans le même temps, les DICT ont baissé de presque 10%, ce qui augmente mécaniquement le nombre de DO pour 100 DICT, qui augmente de 5,05% en passant de 0,48 à 0,5.

La partie Ouest de la région et Paris présentent une diminution globale du nombre de dommages. A l'échelle de la région, le mois d'octobre présente un taux de DO diminué de 0,5.

L'analyse des endommagements par département fait apparaître une augmentation du nombre de DO pour le 94 (+8,05% par rapport à la même période l'an dernier) et surtout pour le 95 (+6,06% par rapport à la même période l'an dernier). Les autres départements présentent tous une tendance en baisse.

Sur les territoires couverts par les syndicats du Pôle Energie, le SIPPAREC présente toujours le nombre le plus important de dommages (224), ce qui s'explique par le fait qu'ils ont le plus grand nombre de DICT. Le taux de DO du SIPPAREC est d'ailleurs de 0,62 (contre 0,64 pour le Sigeif).

En année glissante, 802 dommages sont répertoriés à fin octobre 2022, ce qui représente 0,51 DO pour 100 DICT.

La typologie des dommages fait apparaître que 87% des dommages interviennent lors d'une phase de terrassement, 9% à l'occasion d'une rénovation et 4% lors d'un élagage. 76% des DO sont d'origine mécanique alors que 20% sont d'origine manuelle (1% ne font l'objet d'aucune précision dans le constat).

■ GRDF :

En cumulé à fin novembre, le nombre de DO est de 503 pour GRDF, contre 499 l'année passée à la même période. GRDF s'est fixé comme objectif un nombre de DO inférieur à 520 pour l'année 2022, ce qui impliquerait de ne pas dépasser 485 DO à fin novembre. Cette augmentation est due à la forte augmentation du nombre de dommages causés par des particuliers.

Les dommages sur la MOA des collectivités territoriales sont à un niveau identique que l'année passée. Toutefois, l'activité étant en baisse de 10%, ce maintien du nombre de dommages traduit une dégradation du taux de DO pour 100 DICT.

Le nombre de DICT à fin août 2022 par rapport à la même période l'an dernier est en baisse de 11%. Le taux de DO pour 100 DICT en année mobile est de 0,365 à fin mai 2022 (0,45 en 2019, 0,33 en 2020, 0,35 en 2021). Sous MOA des collectivités territoriales, jusqu'à la mi-mai, l'objectif fixé paraissait possible à tenir, puis tout s'est dégradé durant l'été. Le nombre de DO. L'avance du début d'année a été perdue et, à fin août 2022, le nombre de DO est en baisse de seulement 7% par rapport à la même période l'an dernier.

En ce qui concerne l'application de la méthode VIG4E, à fin novembre 2022, GRDF avait intégré 82 établissements dans le dispositif. Le taux de réduction de dommages causés par les entreprises les plus accidentogènes est en baisse de 2,3 – c'est-à-dire que pour 2,3 dommages avant l'application de la méthode, l'on passe à un seul dommage.

■ Orange :

A la fin du mois d'octobre 2022, on observe 92 DO, contre 144 à la même période l'an dernier, ce qui constitue une baisse conséquente qui est toujours à relativiser et l'on observe toujours une importante baisse du nombre de chantiers.

Les dommages les plus importants apportés aux ouvrages Orange sont générés par des promoteurs, ce qui constitue une spécificité de la région Ile-de-France. Pour cette raison, des actions de prévention sont actuellement initiées sur la région, notamment autour du marquage-piquetage. Quelques incidents sont également liés aux remplacements de poteaux. De même, des actions de prévention et de mesure de distance entre les poteaux, sont réalisées.

■ GRTGaz

A fin octobre 2022, GRTGaz observe une baisse des DICT, des DC et des DT d'environ 11% sur l'ensemble des régions Ile-de-France et Normandie par rapport à la même période l'an dernier. En revanche, on observe une augmentation des ATU, ce qui s'explique principalement par une meilleure traçabilité à partir de 2022.

2 endommagements sont survenus cette année, avec une atteinte du métal sans fuite. La première a eu lieu au Plessis-Robinson au mois d'août, et la seconde à Valenton au mois de janvier. Dans les deux cas, était en cause l'utilisation d'une aspiratrice avec embout métallique dans la zone d'incertitude. Dans le premier cas, le locatier n'était ni informé, ni sensibilisé à la présence de la canalisation et à la façon dont il devait l'utiliser, malgré le fait qu'il disposait bien de l'AIPR. Dans le deuxième cas, le conducteur de l'aspiratrice n'était pas titulaire de l'AIPR mais était malgré tout expérimenté : son AIPR n'avait simplement pas été renouvelée lors de son changement d'entreprise.

Au total, en année glissante (depuis fin septembre 2021), 4 accrochages sont survenus sur les réseaux GRTGaz et tous mettaient en cause l'utilisation d'aspiratrices. GRTGaz projette donc un grand plan de sensibilisation à destination des locatier, avec la production d'une plaquette qui leur sera dédiée.

TOUR DE TABLE DES AUTRES PARTIES PRENANTES : ENTREPRISES DE TRAVAUX, MOA, MOE

■ DRIEAT

La DRIEAT rappelle qu'elle mène une quarantaine d'inspections par an, en ciblant les différentes collectivités territoriales. A l'issue des inspections, la DRIEAT établit un rapport et des courriers adressés à la collectivité qui diligente les travaux, afin de les sensibiliser au sujet et aux risques qu'ils encourent en cas de chantier non conforme à la réglementation. La DRIEAT rappelle aux collectivités que le chef de projet doit être titulaire de l'AIPR, mais elle se heurte à la méconnaissance du sujet par de nombreuses collectivités (qui ne distinguent pas concepteur et opérateur).

En revanche, la DRIEAT ne verbalise pas les collectivités territoriales.

En outre, il serait intéressant de transmettre des informations au CODERST et de réaliser un point dans chaque département, sous l'égide des préfetures. Cela pourrait peut-être sensibiliser davantage les représentants des collectivités qui y siègent.

■ SIGEIF

Le SIGEIF ajoute qu'il a ajouté un nouvel article dans les contrats de concession concernant l'observation et le déploiement du dispositif Balises de sécurité 2018-2024, auprès de l'ensemble de ses communes adhérentes, afin de leur faire savoir qu'il s'engageait contre les endommagements de réseaux.

PCRS – SITUATION DE L'ILE-DE-FRANCE

Eric CAJOLY est Délégué Ile-de-France et Outre-Mer de l'Institut national de géographie - IGN. A ce titre, il traite de l'ensemble des relations institutionnelles avec l'ensemble des acteurs du territoire et traite également du déploiement du Plan Corps de rue simplifié (PCRS). A la demande de la DGPR, l'IGN va à la rencontre des différents observatoires régionaux, sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de la réforme anti-endommagements, l'IGN est mobilisé afin de travailler à la géolocalisation des réseaux avec une classe de précision suffisante (classe A). A ce sujet, un protocole national d'accord a été conclu en 2015, afin de définir des schémas de déploiement du PCRS sur l'ensemble du territoire. Comme la gouvernance du projet faisait défaut, la DGPR a donné mandat à l'IGN pour qu'il encadre le projet. Ce mandat, sans financement, se compose de trois branches :

- Animer le processus d'élaboration du PCRS et partager les expériences des différents acteurs ;
- Produire le cas échéant des prises de vues aériennes (PCRS Raster), et animer le réseau de partenaires s'il existe, le faire émerger s'il n'existe pas ;
- Diffuser l'ensemble des données, afin que les utilisateurs aient accès aux images (via la plateforme en création Géoplateforme).

Le projet Géoplateforme, conduit par l'ensemble des partenaires bien que porté par l'IGN, se composera d'images à 5cm de précision. Il faut voir cette plateforme comme une infrastructure de marque blanche, c'est-à-dire qu'elle proposera un ensemble de services sur lesquels d'autres plateformes pourront s'appuyer. Ce projet s'inscrit dans une logique d'open data (licence ouverte), totalement libre de droit, y compris pour des applications commerciales. Pour le financement du projet, l'IGN est dans une logique de levée de fonds : les partenaires (publics ou privés) contribuent à hauteur de leurs possibilités, soit en services, soit en contribution financière. Par exemple, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a créé une start up d'Etat sur le PCRS.

L'IGN travaille en étroite collaboration avec la région Ile-de-France depuis le mois de mars 2022, afin de répondre aux besoins des collectivités territoriales (mise en place d'un programme de réquisition d'images). L'objectif de ce partenariat est la mise en place d'un programme de diffusion d'images aériennes en haute définition et mutualisées, avant 2026 (donc pour la fin 2025), à 5cm de précision. Le territoire couvert par Paris et la petite couronne sont à finaliser avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, en 2024. Tout l'enjeu réside dans le fait de prouver que ces images ne serviront pas qu'à réaliser des PCRS. Ce sera un usage parmi d'autres.

La principale difficulté tient au fait que le ciel francilien est très encombré, en raison de la présence de nombreux aéroports. La direction générale de l'aviation civile impose en outre des créneaux restreints et une certaine hauteur de vol qui ne permettrait pas l'obtention d'un pixel précis sans changement de focale (4cm de résolution est nécessaire).

L'objectif est d'avoir un fond de plan très précis, ce qui intéresse aussi la Préfecture de police de Paris pour la surveillance et la sécurité durant la période des Jeux Olympiques.

RETOUR SUR LA MATINALE DE L'OBSERVATOIRE

Après deux années d'absence, la Matinale de l'Observatoire s'est tenue le jeudi 20 octobre à la Maison des travaux publics. Elle a rencontré un grand succès, avec plus de 120 participants, venus assister aux tables-rondes sur les causes profondes d'endommagements de réseaux et sur les pratiques innovantes, ainsi qu'à la visite du dispositif La rue du marquage. Un sondage a été adressé aux participants et il en ressort un fort enthousiasme, tant pour les sujets traités que pour les formats originaux.

RAPPEL DES ACTIONS EN COURS ET A MENER

Compte-rendu de marquage-piquetage : le président rappelle aux membres qu'ils sont invités à faire remonter à l'Observatoire leurs remarques concernant l'utilisation du compte-rendu de marquage-piquetage sur les chantiers.

Méthode PAGEM (recherche des causes profondes des accidents et presque accidents) : le Président rappelle l'importance de la recherche des causes profondes des accidents et presque accidents. A ce titre, il réunira le groupe de travail PAGEM pour une première réunion de travail durant la troisième semaine du mois de décembre, en visioconférence.

Prochaine réunion de l'Observatoire :
Jeudi 16 mars 2023 à 9h00